

Le partenaire privilégié :
Les responsables légaux

Le corps enseignant:

- Le coordonnateur ULIS
- L'équipe pédagogique
- Les enseignants du champ professionnel en SEGPA pour les ULIS Collège

**Elève relevant du
dispositif **ULIS****

(Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

**L'ENSEIGNANT
REFÉRENT DE
SCOLARISATION**

Les partenaires extérieurs:

- La MDPH
- Les établissements ou services médicaux sociaux (IME, SESSAD, CMPP,...)
- Le CMP
- Les professionnels en libéral (orthophoniste, Kiné, psychologue,...)
- Les service sociaux (ASE, PAS,...)

**Les partenaires au sein de
l'établissement scolaire :**

- Le chef d'établissement
- Le directeur de SEGPA (pour les collèges)
- La vie scolaire
- La santé scolaire
- Le COPsy
- L'AESH-Co